

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 06 mars 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANCOIS, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

- M. Mickaël HAUSSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND ;
- Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean-Marie MAHIEU ;
- Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON ;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250311- 04 - OBJET : SDEC ENERGIE – INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-37 ;

Vu les statuts du SDEC Énergie, notamment son article 3.6 relatif à la compétence « IRVE » infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023 ;

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre ;

Considérant que le SDEC Énergie a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent du territoire ;

Considérant que le SDEC Énergie, a défini, conformément aux décrets n° 2021-565 du 10 mai 2021, un schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023 - 2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibérations du comité syndical du SDEC Énergie en date du 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier ; propose d'installer une borne de recharge sur le territoire de la commune de Cahagnes en 2025 ;

Considérant que la commune de Cahagnes souhaite voir implanter une borne de recharge semi-rapide pour véhicules électriques sur son territoire sur le site suivant :

Cahagnes, route de Caumont-l'Éventé, voirie communale.

Considérant que l'installation de la borne par le SDEC Énergie ne requiert pas de participation financière à l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE) ;

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC Énergie, qui perçoit également des recettes associées ;

Considérant que la borne est installée sur le domaine public, la commune s'engage à mettre à disposition du SDEC Énergie, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m².

Monsieur le Maire, au vu des éléments précédents **propose** aux membres du Conseil municipal de mettre à disposition du SDEC Énergie, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² et d'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur Cahagnes, sur le parking, au bout de la voie nouvelle qui sera créée dans le programme « aménagement du bourg » accessible par la route de Caumont-l'Éventé. L'enrobé sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » :

- **Accepte** de mettre à disposition du SDEC Énergie à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² ;
- **Approuve** le projet et les conditions d'implantation de la borne située à Cahagnes, sur le parking, au bout de la voie nouvelle qui sera créée dans le programme « aménagement du bourg » accessible par la route de Caumont-l'Éventé ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 20 mars 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU



The image shows two separate handwritten signatures in blue ink, positioned side-by-side. They appear to be the signatures of the two secretaries mentioned in the text above.